

## Compte rendu de séance

### Séance du 7 Décembre 2021

L' an 2021 et le 7 Décembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil sous la présidence de MARIE Michel Maire

**Présents** : M. MARIE Michel, Maire, Mmes : MASCARELLO Christine, MICHEL Yasmina, THAUSE Kathelyne, MM : DÉBRE Stéphane, DETRET Dominique, RENIER Emmanuel, SAVE Jean-Christophe, VANHOUTTE Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : PEREIRA Nadine à Mme MASCARELLO Christine, SAVE Christine à Mme THAUSE Kathelyne, MM : ARLAUD Denis à M. SAVE Jean-Christophe, PETIT François à M. MARIE Michel  
Excusé(s) : Mme ZIMMERMANN Géraldine, M. BRANLARD Edme

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 01/12/2021

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Chateau-chinon

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MICHEL Yasmina

Après lecture du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve

- Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

M MARIE demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Autorisation d'urbanisme

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

AVENANT MARCHE EXTENSION CENTRE DE SECOURS : LOT N°2 - 07\_12\_2021\_001

BUDGET PRINCIPAL : DEPENSE D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - 07\_12\_2021\_002

DM N°5 : TRAVAUX REGIE ABRIBUS - 07\_12\_2021\_003

DM N°6 : EXTENSION CENTRE DE SECOURS - 07\_12\_2021\_004

DM N°7 : ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE - 07\_12\_2021\_005

ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE - 07\_12\_2021\_006

BON ACHAT POUR LE PERSONNEL - 07\_12\_2021\_007

ACHAT SEANCES DE CINEMA : NOEL DES ENFANTS ECOLE DES VIGNES 2021 - 07\_12\_2021\_008

SUBVENTION COURSE LES RONDES DU CANAL - 07\_12\_2021\_009

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME - 07\_12\_2021\_010

### **AVENANT MARCHÉ EXTENSION CENTRE DE SECOURS : LOT N°2**

réf : 07\_12\_2021\_001

Monsieur Le Maire :

**RAPPELLE** le marché de travaux d'extension et de réaménagement du Centre d'Incendie et de Secours de CHATILLON EN BAZOIS

**RAPPELLE** que la Société ARTISANS PLUS est titulaire du lot n°2 « Charpente – Couverture - Bardage » pour un montant total de 70 812.00€ TTC (59 010.00 euros HT) décomposé comme suit :

- Offre de base après négociation : 51 600.00 euros TTC (43 000.00 euros HT)
- Variante type PSE « couverture et bardage en panneau sandwich » : 19 212.00 euros TTC (16 010.00 euros HT)

**INFORME** que par courrier en date du 23 septembre 2021, la Société ARTISANS PLUS demande une actualisation exceptionnelle des tarifs sur la charpente métallique et les panneaux sandwich « toiture » et « bardage » du fait des nombreuses augmentations subies depuis l'ordre de service de démarrage des travaux du 2 juin 2021 concernant les aciers et les isolants polyuréthane (devis n°172373).

Cette demande est accompagnée d'un devis de 11 237.62 euros TTC (9 364.68 euros HT) soit une augmentation de 15.87% du montant total du marché (offre de base et variante).

**PROPOSE**, au regard de la situation économique actuelle, que 10% du devis présenté par la Société ARTISANS PLUS soit pris en charge par la Mairie de CHATILLON EN BAZOIS soit 7 081.20 euros TTC (5 901.00 euros HT) portant le coût total du marché à 77 893.20€ TTC (64 911.00€ HT). Le reste de cette augmentation sera à la charge de la Société ARTISANS PLUS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**ACCEPTE** l'actualisation exceptionnelle au profit de la société ARTISANS PLUS concernant le lot 2

**ACCEPTE** que la commune prenne en charge 10% du devis présenté par la société ARTISANS PLUS soit 7 081.20 euros TTC (5 901.00€ HT)

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant relatif à cette actualisation

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **BUDGET PRINCIPAL : DEPENSE D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

réf : 07\_12\_2021\_002

Le Conseil Municipal :

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1612-1,

Vu le Budget Primitif 2021 de la Commune de Chatillon-en-Bazois adopté lors de sa séance du 13 avril 2021,

Vu que pour le budget Primitif 2021 le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20-21-23 (hors remboursement de la dette en capital) s'élève à 483 239,08 euros,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du budget primitif 2022

**DECIDE** à l'unanimité

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20-21-23 du budget primitif, soit un montant maximum de 483 239,08 € / 4 = 120 809,77 € se répartissant comme suit :

o chapitre 20 : 12576 € / 4 = 3 144,00 €  
o chapitre 21 : 304 551,54 € / 4 = 76 137,89 €  
o chapitre 23 : 166 111,54€ / 4 = 41 527,88 €

- Conformément à l'article R012 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours administratives d'appel, le Tribunal Administratif de Dijon est compétent.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**DM N°5 : TRAVAUX REGIE ABRIBUS**

réf : 07\_12\_2021\_003

Désignation	Dépenses		Recettes	
	(1) Diminution de crédits	(1) Augmentation de crédits	(1) Diminution de crédits	(1) Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 650.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 650.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 650.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 650.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 650.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 650.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 650.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 650.00 €</b>
D-2138 : Autres constructions	0.00 €	1 650.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 650.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 650.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 650.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 300.00 €</b>		<b>3 300.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**DM N°6 : EXTENSION CENTRE DE SECOURS**

réf : 07\_12\_2021\_004

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2113-281 : EX CENTRE DE SECOURS PARKING	0.00 €	3 580.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 580.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-458101 : EXTENSION CENTRE DE SECOURS	3 580.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 458101 : EXTENSION CENTRE DE SECOURS</b>	<b>3 580.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 580.00 €</b>	<b>3 580.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**DM N°7 : ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE**

réf : 07\_12\_2021\_005

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2183-257 : MAIRIE	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-458101 : EXTENSION CENTRE DE SECOURS	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 458101 : EXTENSION CENTRE DE SECOURS</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE**

réf : 07\_12\_2021\_006

Monsieur Le Maire :

**RAPPELLE** la décision du conseil municipal de ne pas renouveler le contrat location avec option d'achat concernant les postes informatiques du secrétariat de mairie.

**INFORME** avoir demandé 4 devis et reçu 4 offres

**ANNONCE** que l'offre de l'entreprise "La Tour Informatique" est la plus intéressante en terme de rapport qualité prix.

**PROPOSE** au conseil municipal d'acquérir 4 postes informatiques (comprenant antivirus, système de sauvegarde et licences logiciels) pour un montant de 5 910,00€ TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'acquérir 4 postes informatiques (comprenant antivirus, système de sauvegarde et licences logiciels) pour un montant de 5 910,00€ TTC auprès de l'entreprise la Tour Informatique

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'achat, notamment le devis

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**BON ACHAT POUR LE PERSONNEL**

réf : 07\_12\_2021\_007

Monsieur le Maire :

**DIT** que comme chaque année, la Commune a pour habitude d'offrir des étrennes à ses employés.

**PROPOSE** de leur offrir cette année des bons d'achat d'une valeur de 60,00€ .

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 60 € à chaque employé

**FIXE** donc la dépense à 18 x 60€ soit 1 080€ maximum.

**DECIDE** de prendre ces bons d'achat auprès de la CCI DE LA NIEVRE.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**ACHAT SEANCES DE CINEMA : NOEL DES ENFANTS ECOLE DES VIGNES 2021**

réf : 07\_12\_2021\_008

Le Conseil Municipal :

**INFORME** qu'une séance de cinéma est proposée par SCENI QUA NON le 10 décembre 2021 à destination des élèves de notre école primaire

**PROPOSE** au conseil municipal d'offrir aux enfants cette séance de cinéma

**DIT** que le prix unitaire de la séance est de 3€ et le nombre de participants sera au maximum de 80 soit un coût total de 240,00 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** de financer la séance de cinéma pour les élèves de l'école primaire pour un montant maximum de 240,00 euros

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**SUBVENTION COURSE LES RONDES DU CANAL**

réf : 07\_12\_2021\_009

Monsieur le Maire :

**INFORME** de la demande de subvention de l'association Morvan Oxygène qui sollicite une subvention d'un montant de 250€ afin d'organiser la course à pied "Les Rondes du Canal" à Châtillon-en-Bazois le 30 avril 2022.

**DEMANDE** au conseil municipal d'accorder la subvention de 250€ à l'association Morvan Oxygène dans le cadre de l'organisation de la course à pied "Les Rondes du Canal".

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à verser une subvention de 250€ à l'association Morvan Oxygène dans le cadre de l'organisation de la course à pied "Les Rondes du Canal" qui se déroulera le 30 avril 2022

**AUTORISE** le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision, notamment au niveau budgétaire.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

## **INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME**

réf : 07\_12\_2021\_010

Monsieur le Maire :

**EXPOSE** à l'assemblée que l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie augmente ses tarifs d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme effectués pour le compte de la commune, notamment pour permettre et financer la dématérialisation des actes qui devra être accessible à tous les administrés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**PRESENTE** le projet d'avenant à la convention en date du 16 mai 2019 relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la commune de Châtillon en Bazois et Nièvre Ingénierie. Cet avenant fixe les nouveaux tarifs applicables en la matière.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- ACCEPTE** les nouveaux tarifs proposés dans l'avenant à la convention en date du 16 mai 2019 relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la commune de Châtillon en Bazois et Nièvre Ingénierie
- DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

Notre Volontaire Territorial en Administration **PRESENTE** l'avancée du site internet. Ce dernier prend forme. Une dernière visualisation par notre prestataire ITI CONSEIL sera effectuée avant la mise en ligne probablement en janvier.

M MARIE :

- **FAIT PART** de droits de préemption :
- 

<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>Adresse du bien</b>				
M BOYADJIAN Christian	3 rue Robert Schuman 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE	9 ET 11 rue du Dr DUBOIS  La Ville	0h 01a 70ca	AL 50  AL 52  AL 51	Bâti sur terrain propre	150 000 €
Mme Brigitte PICARD	58180 MARZY	Frasnay  74 rte de Château-Chinon	0h 3a 55ca  0h 3a 96ca	AE 67  AE 68	Bâti sur terrain propre	80 000 €
Mme Marie-Pierre LORIN de la GRANDMAISON	76520 AUTHIEUX SUR LE PORT	3 et 3a rue des Joncs	0h 4a 23ca  0h 2a 55ca	AN 52  AN 156	Bâti sur terrain propre	89 600 €
Consorts MELOT		10 impasse Ouche Bouteloup	0h 03a 86ca	AE 73	Bâti sur terrain propre	30 000€

Mr Cyril LEDOUX	Le cimetière 58110 CEB	Le cimetière	0h 09a 88ca 0h 07a 43ca	ZE 85 ZE 87	Bâti sur terrain propre	71 610 €
M Francis MENNE	62120 BLESSY	3 rue des Vignes	0h 07a 01ca	ZM 49	Bâti sur terrain propre	106 000 €

Le conseil municipal **RENONCE** à l'ensemble des droits de préemption.

Il faudra réfléchir à prendre des risques en acquérant des locaux pour maintenir des commerces en centre bourg. Notre cheffe de projet de la communauté de communes travaille spécifiquement sur le sujet.

- **FAIT PART** d'une demande de remboursement de frais de consommation d'eau par l'une de nos locataires. Cette dernière nous indique avoir une surconsommation d'eau suite à une fuite. Elle nous a fourni ses deux dernières factures.

N'ayant pas d'explication claire quant à l'origine de la fuite, il est nécessaire d'effectuer des recherches complémentaires. De plus, il faut également obtenir une troisième facture afin de déterminer la surconsommation.

- **EVOQUE** l'entretien avec le gérant d'un food truck souhaitant installer une pizzeria sur notre commune et qui demande une participation de la Mairie:

- 1 an de loyer
- Cautionner le risque à hauteur de 50 000 euros.

Le conseil municipal est **DEFAVORABLE** au motif que cela n'entre pas dans le champ de compétence d'une collectivité.

- **EVOQUE** la requête de la gérante de chambres d'hôtes sur notre commune. Cette dernière propose de nous vendre son bâtiment au prix de 350 000 euros négociable. Elle évoque le fait que son bâtiment pourrait répondre aux besoins de logements seniors. Elle attend une réponse rapide de la mairie même si elle a conscience que le projet sera long à mettre en place. En attendant, elle envisage d'ouvrir un salon de thé.

- **INFORME** de la mise en place de réunions débats afin de réfléchir aux futurs projets.

- **LIT** le courrier de la commission de surendettement nous faisant part de l'effacement de la dette d'une administrée.

Mme MASCARELLO

- **EVOQUE** le recrutement d'un ATSEM suite au départ en retraite de l'agent en place. 10 candidatures ont été reçues dont 4 non retenues car les candidats ne possédaient pas le CAP petite enfance, condition incontournable pour ce recrutement. Le compte-rendu des entretiens a été soumis à la commission ressources humaines. La candidate retenue a été reçue par Monsieur le Maire. Il s'agit d'une personne issue de la Fonction Publique Hospitalière. Après renseignements pris auprès du centre de gestion, 2 solutions étaient possibles pour le recrutement :

- Soit intégration direct au grade ATSEM au vu de son grade et son échelon.
- Soit détaché de son poste pour une période pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Le choix s'est porté sur le détachement. En effet, pour la commune et l'équipe pédagogique, il s'agit d'une sécurité car cela s'apparente à une période d'essai. Pour la personne recrutée cela lui permettra de déterminer si sa nouvelle fonction lui convient. Ce choix a été expliqué à la candidate retenue qui nous a confirmé son accord ce jour par écrit. La semaine prochaine un tuilage est prévu avec l'agent en place

Le recrutement se faisant par voie de détachement, le poste de grade d'ATSEM créé par délibération en date du 07/09/2021 suffit.

M SAVE **DIT** que la sélection du candidat a été compliqué du fait de certains décalages entre les lettres de motivation et les entretiens.

M MARIE **REMERCIÉ** la commission ressources humaines pour son travail. Il est toujours compliqué de recruter en collectivité. Il faut **RAPPELER** que ce recrutement a suivi les critères définis au préalable. Le détachement protège tant la recrue que la mairie.

- **INFORME** que mercredi une dernière réunion de préparation pour le marché de Noël aura lieu. Pour les prochaines années, il serait judicieux de mettre en place un calendrier de manifestations afin de mieux organiser et planifier les animations. M MARIE **EST FAVORABLE** à la mise en place de cette planification par une commission communale. M VANHOUTTE **RAPPELLE** que les mesures sanitaires ont été durcies. Aussi, pour le marché de Noël ce sera compliqué car il est interdit de manger à l'intérieur. M SAVE **DIT** que des barrières seront installées tout autour du

marché. Le contrôle des pass sanitaires se fera à l'entrée du marché. Tout ce qui concerne la restauration sera dehors hormis les crêpes et le vin chaud. M DEBRE **RAPPELLE** qu'il faut prévoir des pompes de gel hydro alcoolique. MME THAUSE **EMET** des craintes vis-à-vis de la réaction du public concernant le port du masque en extérieur.

- **FAIT PART** d'une délibération prise par la commune d'Alluy qui décide la prise en charge des frais d'adhésion pour les habitants d'Alluy inscrits à la Médiathèque de Territoire. Cette délibération précise que la facture devra être adressée à Châtillon-en-Bazois accompagnée de la liste détaillée des utilisateurs, pour paiement. Les tarifs ont été fixés et approuvés par le comité de pilotage et le Conseil Départemental. M MARIE **PRECISE** que la commune d'Alluy a refusé d'être adhérente et de reverser l'attribution de compensation. Aussi, leur procédé est inégal vis-à-vis des communes adhérentes. Il n'est pas possible d'accepter au détriment des communes adhérentes qui acceptent de jouer le jeu. Ce n'est pas l'esprit.

Mr DEBRE

- **DEMANDE** où en est la procédure pour les impayés de loyers de l'un de nos locataires. Mme MASCARELLO **REPOND** que ce locataire a monté un dossier de surendettement. Il cherche un nouveau logement moins cher.
- **INFORME** avoir reçu que des compliments concernant les décorations de Noël de la ville. C'est un beau travail des agents. M SAVE **PRECISE** qu'il serait bien d'ajouter un sapin au rond-point des écoles.

Mme THAUSE :

- **DEMANDE** où en est la préparation des colis de Noël. M MARIE **REPOND** que toutes les cartes ont été réalisées cet après-midi et les colis seront préparés demain. La distribution se fera entre le 15 et le 23 décembre. Il faut remercier tous les membres du CCAS car cela demande beaucoup de travail. Les colis seront partagés entre les membres de la commission communale d'action sociale et les élus pour la distribution.

M VANHOUTTE :

- **DEMANDE** quand la vente des chemins de bois de Dely sera mise à l'ordre du jour d'un conseil municipal. M MARIE **REPOND** que ce sujet sera mis en débat au conseil début 2022. Il faut préalablement travailler sur un dossier complet. MME THAUSE **INFORME** qu'une pétition est actuellement en ligne sur internet contre la vente des chemins. M SAVE **PRECISE** qu'il faut connaître la réponse de M BAZIN, Président du Conseil Départemental, au courrier adressé par le collectif lui demandant des explications concernant le déclassement des chemins. Il s'agit d'un sujet houleux.

M SAVE :

- **EVOQUE** le bulletin de municipal. Il a été demandé aux associations de produire des articles. Malgré une relance il y a eu très peu de réponse. Il est désormais nécessaire de savoir quels articles et quels sujets seront intégrés dans le bulletin. Une réunion aura lieu samedi à 10h afin de débattre des sujets à faire paraître et ensuite se partager les articles.

M DETRET :

- **DEMANDE** la mise en place d'une zone temporisée de stationnement vers la pharmacie. M MARIE **PENSE** qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur la place également en instaurant des zones bleues. Il serait judicieux d'assermenter un agent pour dresser des amendes. M DEBRE **DIT** que ces problèmes de stationnement et également de dépôts sauvages d'ordures sont récurrents. M RENIER **INTERPELLE** sur le fait qu'un véhicule devant la gendarmerie reste statique. M MARIE **REPOND** qu'une procédure est en cours. Il faut que ce soit la fourrière départementale qui vienne la chercher sur injonction du Procureur.

Séance levée à: 22:06

En mairie, le 15/12/2021  
Le Maire  
Michel MARIE